



Union Sportive de Roissy en Brie Athlétisme
Stade Paul Bessuard
Avenue Yitzhak Rabin - 77680 Roissy en Brie
Tél 06 08 85 94 40
Mail: echosdlusra@hotmail.com Site : www.usra77.fr



Site : www.10kmforestier.fr
Mail : organisation@10kmforestier.fr

Règlement du 10 km FORESTIER 2021

Article 1 : Organisateur

La section Athlétisme de l'Union Sportive de Roissy en Brie, l'USRA en partenariat avec le service des Sports de la ville de Roissy en Brie organise le dimanche 12 septembre le **10 KM FORESTIER**, course pédestre sur route.

L'USRA est affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme sous le n° 077119.

Le directeur de course est Pascal DUMAS, président de l'USRA. Il est épaulé par un Comité d'Organisation.

Article 2 : Programme

5 épreuves sont au programme :

- L'épreuve principale est un 10 km ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 2005 et avant (à partir de Cadet). Il compte pour le challenge des courses hors stade de Seine et Marne. Son départ sera donné à 10h.
- Une épreuve de Marche Nordique de 10 km, inscrite au calendrier de Marche Nordique LIFA. Epreuve « Loisir » mais chronométrée et classante, ouverte aux Marcheurs licenciés ou non, nés en 2005 et avant (à partir de Cadets). Départ à 9h05.
- Une épreuve populaire de 4,7 km est proposée aux coureurs licenciés ou non licenciés nés en 2007 et avant (à partir de Minimes). Elle peut se courir en individuel ou en duo. Ce duo est composé de 2 personnes soit 2 hommes, soit 2 femmes soit mixte et devra passer ensemble la ligne d'arrivée. Le départ est fixé à 9h.
- Une épreuve de 1 000 m réservée aux jeunes né(e)s entre 2010 et 2015 aura lieu à 11h20.
- Une épreuve de 2 000 m réservée aux jeunes né(e)s en 2008 et 2009 aura lieu à 11h30.

Article 3 : Label

Le 10 km a obtenu un label régional de la Fédération Française d'Athlétisme pour l'édition 2021, gage de qualité de l'épreuve. Il est par conséquent qualificatif pour les Championnats de France F.F.A.

Article 4 : Parcours

Le départ et l'arrivée de toutes les courses se feront sur l'Avenue Yitzhak Rabin et l'essentiel des 2 parcours de course se déroulent sur les allées stabilisées de la forêt de Ferrières.

Le parcours de Marche Nordique est 95 % nature sur les sentiers forestiers. Les bâtons de marche Nordique sont obligatoires. Le temps limite pour la marche Nordique est de 2 heures

Le parcours du 10 km a été mesuré selon les normes officielles I.A.A.F. (N° d'enregistrement FFA I-F077/05139/2017/A) et tous les kilomètres sont matérialisés.

Le tracé des épreuves est consultable sur le site www.10kmforestier.fr

L'organisation se réserve le droit de toute modification en cas de force majeure.

Le choix de ce parcours a été étudié afin d'assurer un maximum de protection aux coureurs.

Les épreuves de course à pied sont ouvertes aux handisports.

Le départ du 10 km se fera en sas selon les performances sur 10 km : 30' à 38' – 39' à 42' – 43' à 46' – 47' à 52' – 53' et plus.

La barrière horaire pour le 10 km est fixée à 11h15 (temps de course maximum 1h15).

Les parcours Jeunes sont entièrement sécurisés sur le stade Paul Bessuard.

Article 5 : Ravitaillements (si les conditions sanitaires en vigueur les permettent)

Pour le 10 km Forestier, 2 postes de ravitaillement sont mis à disposition des coureurs au 5^{ème} km et à l'arrivée.

Pour le 4,7 Km, un point d'eau intermédiaire ainsi que le ravitaillement à l'arrivée sont à la disposition des coureurs

Pour la Marche Nordique, un point d'eau est prévu vers le 5^{ème} km et un ravitaillement à l'arrivée. Les jeunes bénéficient du ravitaillement à l'arrivée.

Article 6 : Conditions de participation

La participation à chaque course est conditionnée à la catégorie d'âge.

Il n'y a pas d'inscription sur place.

INSCRIPTION EN LIGNE sur le site <http://www.le-sportif.com>

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au 10 septembre à 23h59.

Pour toute inscription, doit présenter obligatoirement l'un des documents ci-dessous :

- une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) ou un Pass « J'aime Courir » délivré par la FFA, en cours de validité le jour de la manifestation
- une licence d'une fédération agréée, en cours de validité le jour de la course et mentionnant non-contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la course

Pour la Marche Nordique, toutes les licences FFA sont acceptées sauf la licence Santé Loisir. Les non licenciés devront présenter un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du sport**.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est exigée.

Aucun dossard ne sera remis sans une de ces pièces justificatives ou sa photocopie.

Par courrier : le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site de la course www.10kmforestier.fr est à retourner avant le 9 septembre à :

U.S.R.A – 10 km Forestier
Stade Paul Bessuard, Avenue Yitzhak Rabin 77680 ROISSY EN BRIE

Droits d'inscription :

- 4,7 km Individuel : 6 € - Duo : 10 €
- 10 km Course ou Marche Nordique: 10 € - Club et entreprise : 9 € à partir de 11 engagés
- Courses jeunes : 1 €

Toute inscription est ferme et définitive et ne pourra donner lieu à remboursement en cas de non participation à l'épreuve.

Action caritative :

1 € par inscription au 10 km sera reversé à l'Association « Courir pour la vie, courir pour Curie » afin de contribuer au développement de la recherche médicale et des traitements à l'Institut Curie.

Article 7 : Dossards

Les dossards pourront être retirés le samedi 11 septembre de 15 à 18 h et le dimanche 12 septembre à partir de 8h au Gymnase Charles Le Chauve, Avenue Joseph Bodin de Boismortier.

L'ensemble des épreuves est doté de dossards à puces qui servent au chronométrage et au classement. L'athlète doit porter visiblement sur la poitrine, pendant la totalité de la compétition et dans son intégralité, le dossard fourni avec la puce fixée au dos du dossard.

Article 8 : Chronométrage et résultats

Le chronométrage est assuré par l'A.O.C.H.S avec un système à puce intégré au dossard.

Les résultats seront affichés au fur et à mesure et seront consultables sur le site de l'épreuve www.10kmforestier.fr, sur le site de la CDCHS et sur celui de la FFA dans les 24 heures.

La décision des juges arbitres, nommés par la FFA pour la régularité de l'épreuve sera sans appel.

Article 9 : Classements et récompenses

Toutes les courses sont chronométrées et classantes.

Les classements individuels sont effectués selon les catégories de la FFA.

La cérémonie de remise des récompenses aura lieu au Gymnase Charles le Chauve à l'issue de toutes les épreuves.

Un lot sera offert à chaque arrivant sur le 4,7 km, le 10 km Forestier et le 10 km Marche Nordique. Les coureurs déguisés se verront attribuer un lot supplémentaire.

Pour les courses jeunes, une médaille sera remise à chaque arrivant

Sur le 10 km forestier : des primes seront réparties pour les 5 premiers H et F du classement scratch.

La grille des prix est fournie sur simple demande aux organisateurs.

Une prime de 100 € sera offerte au coureur qui bat le record de l'épreuve (H 29°54' / F 33°02')

Des coupes seront offertes au premier(e)s de chaque catégorie FFA, au 1^{er} et 1^{ère} Roisséen, au club ou entreprise les plus représentés. Les récompenses ne sont pas cumulables.

Médailles pour les 3 premières équipes toutes catégories FFA (sur 5) et les 3 premières équipes féminines FFA (sur 3).

Sur le 10 km Marche Nordique : coupes aux 3 premier(e)s du classement scratch et au plus jeune et plus âgé participant

Sur le 4,7 km : coupes aux 3 premier(e)s du classement scratch, aux 3 premier(e)s Minime, au premier duo Homme, au premier duo Femmes, au premier duo Mixte.

Courses jeunes : récompenses aux 3 premier(e)s de chaque catégorie.

Article 10 : Prestations

Des vestiaires et des douches sont mis à la disposition des coureurs au Gymnase Charles Chauve.

Des consignes pour les sacs ainsi qu'une garderie pour les enfants à partir de 3 ans sont proposées aux coureurs.

Les parkings de la Gare RER sont à disposition des coureurs gratuitement.

Il est prévu à l'arrivée un stand de récupération avec les ostéopathes de l'ISO.

Un Village Partenaires avec buvette et stands divers animera l'aire d'arrivée.

Article 11 : Assurances

L'organisation est couverte par un contrat d'assurance collectif auprès de la compagnie d'assurance de la FFA au titre de responsabilité civile obligatoire pour l'organisation de « 10 km Forestier ».

Les coureurs licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en cas de dommages corporels.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Article 12 : Sécurité

La sécurité sur le parcours est assurée par la Police Municipale ainsi que par de nombreux « signaleurs agréés » équipés de gilets de couleur jaune.

La couverture médicale sera assurée par un médecin motorisé sur le parcours et par les secouristes de l'UDPS 77 avec un véhicule pour l'évacuation.

Article 13 : Cas de force majeure

Si les épreuves devaient être annulées pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

Article 14 : Contrôle anti-dopage

En application du décret n°2007-462, des contrôles autorisés pour la lutte contre le dopage pourront être effectués à l'issue de la compétition. Un local avec toilettes est réservé à cet effet.

Article 15 : CNIL (Loi Informatique et Libertés)

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 11 janvier 1978 et modifiée en 2004, chaque concurrent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. L'organisation informe les participants qu'ils peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site de l'organisation, de la FFA (dpo@athe.fr), du prestataire ou autres en cas de motif légitime.

Article 16 : Droit d'image

Chaque participant autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'épreuve sur lesquelles il apparaît.

Article 17 : Règles sanitaires

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance des règles sanitaires en vigueur le jour de la course, de la charte du coureur et en accepte ces règles (voir charte ci après)

Article 17 : Acceptation

Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et en accepte toutes les clauses.

ANNEXE 2

CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout événement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'événement**, **je m'engage à :**

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - >Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - >Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - >Ne pas cracher au sol
 - >Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - >Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - >Respecter et laisser les lieux publics propres
 - >Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'événement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

Nom, prénom
Date et Signature

